

Municipalité de Sainte-Luce

À une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 2 février 2004 à 20 heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À laquelle sont présents :

Gaston Gaudreault, maire
Guy Caron, conseiller
Paul-Eugène Gagnon
Gilles Gagnon, conseiller
Gaston Beauchesne, conseiller
France St-Laurent, conseillère

Est absente:

Martine Plante, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est présent
Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe est présente

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Procès-verbal du 13 janvier 2004**
- 4. Suivi du procès-verbal**
- 5. Déboursés**
- 6. Période de questions**

ORDRE DU JOUR

A. Administration générale

1. Victorin Proulx / Achat de terrain, rue des Bouleaux
2. Frédérique Michaud / fille de Sylvain Michaud et Linda Cassistat – rue Thibault
3. Factures incompressibles
4. Avis de motion / refinancement règlements 389-97 et 392-98 – 40 000 \$

B. Sécurité publique

1. Sûreté du Québec (**copie**)
2. Gardien d'enclos /SPA

C. Transport

1. Rue des Coquillages / signer le contrat avec Jean Tremblay

D. Hygiène du milieu

1. Pérennité des infrastructures d'eau, MAMSL (**copie**)

E. Urbanisme

1. Modification plan d'urbanisme et règlement de zonage de Luceville

- 1.1 Assemblée publique de consultation (**copie**)
- 1.2 Avis de motion / modification du plan d'urbanisme de Luceville
- 1.3 Avis de motion / modification du règlement de zonage de Luceville

2. Modification règlement de zonage de Sainte-Luce

- 2.1 Annuler le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de Sainte-Luce (réf. résolution 15-2004)
- 2.2 Assemblée publique de consultation (**copie**)
- 2.3 Adoption second projet modification du règlement de zonage de Sainte-Luce (**copie**)
- 2.4 Avis de motion modification du règlement de zonage de Sainte-Luce.

3. Demande à la CPTAQ de M. Jean-Guy Ouellet, 405 Route 132 Est (résolution d'appui)
4. Demande à la CPTAQ de l'Abattoir de Luceville (résolution d'appui)
5. Rapport de l'inspecteur des bâtiments(**copie**)
6. Demande d'exclusion à la CPTAQ, Municipalité de Sainte-Luce.

F. Loisirs et culture

1. Soumissions / produits d'entretien
2. Soumissions / laveuse à plancher (**copie**)
3. Maison des Jeunes
4. Tourisme Rimouski (copie)
5. Semaine de relâche / demande 500 \$
6. Table Multisectorielle de la Famille du Bas-Saint-Laurent

G. Édifice et machinerie

H. Divers

1. Les cultures O.G.M. (**copie**)
2. Garde paroissiale / don
3. Panneaux de signalisation

20-2004

Ordre du jour

Proposé par : France St-Laurent

Appuyé par : Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

21-2004

Procès-verbal

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 13 janvier 2004 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Gilles Gagnon appuyé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner la lecture et le procès-verbal soit adopté.

Adopté

Suivi du procès-verbal

Le maire fait la lecture de quelques résolutions

FACTURES PAYÉES - JANVIER 2004

1	Rémunération élus - janvier	2 147.10 \$
2	Rémunération employés - janvier	26 069.34 \$
3	REER - janvier	2 193.20 \$
4	Entreprises Claveau Ltée- projet inters. 132/298	10 926.84 \$
5	Caisse populaire - règ naissance	75.00 \$
6	Ministre des Finances - registres des prop. véhicules	108.00 \$
7	Fabrique de Luceville - location janvier	680.98 \$
8	Groupe Réjean Claveau - paiement #3	15 310.21 \$
9	M. Bruno Brillant - paiement #3	575.13 \$
10	Télus - internet bibliothèque Luceville	25.25 \$
11	Cogeco câble Inc. - internet adm/biblio Sainte-Luce	80.46 \$

12	Télus mobilité - cellulaires	122.29 \$
13	Hydro-Québec - hygiène du milieu	2 626.12 \$
	- édifices municipaux	2 356.28 \$
	- éclairage	29.20 \$
14	Société canadienne des Postes - timbres	281.81 \$
15	Financière Manuvie - janvier	2 442.92 \$
16	Petite caisse - janvier	396.60 \$

TOTAL PAYÉ: 66 446.73 \$

FACTURES À PAYER - JANVIER 2004

1	Ministère du Revenu - remises janvier	8 290.33 \$
2	Receveur général du Canada - remises janvier	4 906.03 \$
3	François Arsenault - frais de déplacement	18.20 \$
4	Télus mobilité - pagettes incendie	325.35 \$
5	SuperPages - inscription annuaire	46.24 \$
6	Épicerie Bernier - lait/café/jus	20.87 \$
7	Fournitures et Ameublement du Québec - fournitures	546.97 \$
8	Club Papetier - films/encre	472.13 \$
9	Lithographie Jean Bélanger - encre/crayons	228.14 \$
10	Groupe CCL - permis	116.18 \$
11	Journal L'information - avis publics	331.28 \$
12	La Maison d'auto Fortier - cellulaire urbanisme	115.01 \$
13	Buanderie Le Blanchon - nettoyage	99.36 \$
14	Garage Gilles Desrosiers - essence ordinaire	24.00 \$
15	Garage St-Laurent - ordinaire sans plomb	102.00 \$
16	Garage M. De Champlain - gaz	392.00 \$
17	Pétroles Bilodeau - mazout #2	1 690.77 \$
	Produits Sanitaires Lépine - décapant/tampon	
18	polissage	102.61 \$
19	J.E. Goulet Enr - gants de travail	17.83 \$
	Pièces d'autos Rimouski -	
20	huile/graisse/bougies/câbles	
	joints/thermostat	337.55 \$
21	Serrurerie M.D. Enr. - clé	4.03 \$
22	Rona Le Rénovateur - boulons/panneaux/gratte	73.72 \$
23	Les Sports J.L.P. Inc. - silicone	6.85 \$
24	Équipements Sigma Inc. - boulons	59.36 \$
25	Débosselage Peinture Bas-St-Laurent Inc.- Savana	8 228.79 \$
26	Hertz Canada Ltée - location camionnette	2 717.87 \$
27	Signalisation de l'est - panneau rue Côte de l'Anse	110.17 \$
28	Jean-Pierre St-Amand Inc. - réparation lampes de rue	269.41 \$
29	Mélanie Thériault - jambières de gardien de but	400.00 \$
30	Bruno Brillant - déneigement patinoire	110.42 \$
31	Claude Vézina arp.- géo. - localisation terrain	1 179.01 \$
32	S.P.A.R. Enr - patrouille janvier 2004	402.59 \$
33	ADMQ - cotisation 2004	863.12 \$
34	OMH de Luceville - 1er versement	2 304.00 \$
35	Alarmes 911 Rimouski Inc. - pavillon loisirs Luceville/ garage municipal Luceville/caserne	745.35 \$
36	Mutuelle des Municipalités du Québec - contribution	100.00 \$
37	Éditions juridiques FD - mise à jour	60.99 \$
38	Wilson & Lafleur - mise à jour	50.83 \$
39	Publications CCH Ltée - mise à jour	280.34 \$
40	Ass. des chefs en séc. Inc. - cotisation 2004	184.04 \$

41	PG Système d'Information - contrat entretien adm.	5 276.14 \$
	- contrat entretien urbanisme	2 185.82 \$
42	CRSBP - cotisation annuelle	12 049.63 \$
43	CAUREQ - répartition incendie	1 280.25 \$
44	M.R.C. de la Mitis - proportion médiane	277.57 \$
	- bacs roulants	18 938.96 \$
	- confection du rôle	3 517.26 \$
	- divers	95.46 \$
45	Réseau Environnement - adhésion 2004	207.05 \$
	TOTAL À PAYER:	80 161.88 \$

TOTAL DES FACTURES À APPROUVER: 146 608.61 \$

Je, certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 31 janvier 2004.

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier

22-2004

Déboursés

Proposé par : Gaston Beauchesne
Appuyé par : France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des comptes dus au 31 janvier 2004.

Adopté

Période de questions

23-2004

Victorin Proulx / achat de terrain, rue des Bouleaux

Proposé par : Guy Caron
Appuyé par : Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de procéder à la vente d'un terrain sur la rue des Bouleaux, lots 186-29, 186-1-1-10 situés dans la municipalité de Sainte-Luce, au montant de 6 879.45 \$ à Monsieur Victorin Proulx. Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer les documents nécessaires dans le dossier.

Adopté

24-2004

Frédérique Michaud / naissance

Proposé par : France St-Laurent

Appuyé par : Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de verser un montant de 75 \$ dans le compte de Frédérique Michaud, à la Caisse Populaire Desjardins Sainte-Luce-Luceville et ce, selon le règlement des naissances.

Adopté

25-2004

Factures incompressibles

Proposé par : Gaston Beuchesne

Appuyé par : Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles, telles que :

- salaires – services publics – remises fédérales et provinciales – les avantages sociaux – les contrats – Société canadienne des postes – frais de déplacement.

Adopté

26-2004

Avis de motion / refinancement règlements 389-97 et 392-98 – 40 000\$

Avis de motion est dûment donné par la conseillère France St-Laurent qu'à une prochaine session un règlement pourvoyant à l'approbation d'une somme de 40 000 \$ par un emprunt pour couvrir les frais de refinancement du règlement d'emprunt., soit adopté.

Adopté

Sûreté du Québec / information

27-2004

Gardiens d'enclos / SPA

Proposé par : Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par : Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de nommer « Services des petits animaux de Rimouski » comme gardien d'enclos sur le territoire de la municipalité de Sainte-Luce pour l'année 2004.

Adopté

28-2004

Rue des Coquillages / signer le contrat avec Jean Tremblay

Proposé par : Gilles Gagnon
Appuyé par : France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Messieurs Gaston Gaudreault, maire et Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat concernant un terrain cédé à la Municipalité de Sainte-Luce, partie 71-P et partie 82-P, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, pour la somme de 1\$ pouvant servir de rue, lequel terrain appartenant à Monsieur Jean Tremblay.

Adopté

Pérennité des infrastructures d'eau, MAMSL / information

Assemblée publique de consultation / Règlement modifiant le plan d'urbanisme #91-182 de l'ancienne municipalité de Luceville aux fins d'agrandir les aires d'affectation industrielle 1-18 et 1-27 ainsi que le projet de règlement de modification intitulé : « Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage #92-189 de l'ancienne municipalité de Luceville aux fins de modifier les limites des zones 28-1 et 39-1 ».

Le maire Gaston Gaudreault explique le règlement et aucun commentaire est apporté.

29-2004

Avis de motion

Avis de motion est dûment donné par le conseiller Paul-Eugène Gagnon qu'à une prochaine session le règlement modifiant le plan d'urbanisme #91-182 de l'ancienne municipalité de Luceville aux fins d'agrandir les aires d'affectation industrielle 1-18 et 1 soit adopté.

Adopté

30-2004

Avis de motion

Avis de motion est dûment donné le conseiller Guy Caron qu'à une prochaine session le règlement de concordance modifiant le règlement de zonage #92-189 de l'ancienne municipalité de Luceville aux fins de modifier les limites des zones 28-1 et 39-1 soit adopté.

Adopté

31-2004

Annuler le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de Sainte-Luce

Proposé par : Gaston Beauchesne

Appuyé par : Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité d'annuler la résolution 15-2004 « Règlement modifiant le plan d'urbanisme #346-93 de l'ancienne municipalité de Sainte-Luce et ses amendements aux fins de créer une aire d'affectation commerciale et de services » Cette modification au plan d'urbanisme n'est plus nécessaire puisque l'aire d'affectation permet déjà l'usage industriel qui est ajouté au règlement de zonage.

Adopté

Assemblée publique de consultation / Règlement modifiant le règlement de zonage #348-93 de l'ancienne municipalité de Sainte-Luce aux fins de créer la zone 2-2 (C) et d'y permettre l'usage « Industrie de la viande »

Le maire Gaston Gaudreault explique le règlement et aucun commentaire est apporté.

32-2004

Adoption du second projet de modification du règlement de zonage de Sainte-Luce

Proposé par : France St-Laurent

Appuyé par : Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité que le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage #348-93 de l'ancienne municipalité de Sainte-Luce aux fins de créer la zone 2-2 (A) et d'y permettre l'usage « Industrie de la viande » soit adopté.

SECOND PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #348-93 DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE AUX FINS DE CRÉER LA ZONE 2-2 (A) ET D'Y PERMETTRE L'USAGE "INDUSTRIE DE LA VIANDE".

Considérant que le conseil municipal de l'ancienne municipalité de Sainte-Luce a adopté le règlement de zonage numéro 348-93 le 4 janvier 1993 ;

- Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal doit modifier son règlement de zonage pour tenir compte de la modification de son plan d'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 110.4) ;
- Considérant que le conseil municipal de Sainte-Luce juge à propos de modifier son règlement de zonage pour permettre à l'Abattoir de Luceville inc. d'acquérir une portion de terrain allant jusqu'au ruisseau Isaac St-Laurent;
- Considérant que le conseil municipal de Sainte-Luce a tenu une assemblée publique de consultation le 2 février 2004 sur l'adoption de ce règlement et qu'aucune personne n'a manifesté d'opposition;
- Considérant qu' un avis de motion a été dûment donné le 2 février 2004 ;
- Pour ces motifs il est proposé par _____ appuyé par _____ et résolu à l'unanimité que soit adopté ce règlement numéro _____ qui se lit comme suit:

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. TITRE

Le présent règlement porte le titre "*Règlement modifiant le règlement de zonage #348-93 de l'ancienne municipalité de Sainte-Luce aux fins de créer la zone 2-2 (A) et d'y permettre l'usage "Industrie de la viande".*

ARTICLE 3. BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage en créant la zone 2-2 (A) sur le territoire de l'ancienne municipalité de Sainte-Luce sur un terrain contigu à la zone 28-I du plan de zonage de l'ancienne municipalité de Luceville, à l'emplacement de l'Abattoir de Luceville inc.

ARTICLE 4. MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage portant le numéro 1/2 et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 348-93 est modifié par la création de la zone 2-2 (A). Le tout tel qu'apparaissant à l'ANNEXE 1 du présent règlement.

ARTICLE 5. PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA ZONE

Toutes les normes d'implantation demeurent les mêmes pour la zone 2-2 (A) que celles de la zone d'origine 2-1 (A).

La zone 2-2 (A) est à dominance agricole.

Les usages permis sont les mêmes que dans la zone 2-1 (A), à l'exception de l'usage suivant qui est ajouté:

L'usage "INDUSTRIE DE LA VIANDE" est spécifiquement permis.

ARTICLE 6. GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

A la grille des spécifications du règlement de zonage, ajouter une colonne pour la zone 2-2 (A) où l'on reprendra les mêmes usages permis et les mêmes normes d'implantation qu'à la zone 2-1 (A), avec l'ajout suivant pour la zone 2-2 (A):

À la ligne "*AUTRE USAGE PERMIS*", inscrire "note 12".

Ajouter la note 12. au bas de la grille:

12. Industrie de la viande (catégorie d'usage # 201)

ARTICLE 6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

33-2004

Avis de motion modification du règlement de zonage de Sainte-Luce

Avis de motion est dûment donné par le conseiller Paul-Eugène Gagnon qu'à une prochaine session un règlement modifiant le règlement de zonage #348-93 de l'ancienne municipalité de Sainte-Luce aux fins de créer la zone 2.2 (A) et d'y permettre l'usage industrie de la viande soit adopté.

Adopté

34-2004

Demande à la CPTAQ de M. Jean-Guy Ouellet, 405 Route 132 Est

Proposé par : France St-Laurent

Appuyé par : Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de Monsieur Jean-Guy Ouellet, demeurant au 405, Route 132 Est de la municipalité de Sainte-Luce, concernant l'autorisation de vendre une partie de terrain à son fils, partie du lot 20 sur droit acquis afin d'y construire une résidence unifamiliale. Conformément à l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité indique qu'il existe d'autres espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole sur le territoire de la municipalité pour la construction de résidences unifamiliales.

Adopté

35-2004

Demande à la CPTAQ de l'Abattoir de Luceville

Proposé par : Gaston Beauchesne

Appuyé par : Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de Abattoir de Luceville inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), portant sur l'autorisation de procéder à l'aliénation pour acquisition par la demanderesse et l'extension d'un usage non-agricole sur une partie du lot 61 adjacente à celle qu'elle occupe déjà avec une usine d'abattage.

Considérant que

- Aucune activité agricole n'est exercée sur l'emplacement visé.
- La parcelle de lot étant physiquement séparée par le ruisseau Isaac St-Laurent, son utilisation n'affectera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins.
- L'extension de cet usage non-agricole ne s'approche pas davantage d'un établissement de production agricole.
- Ce projet n'affectera pas l'homogénéité du secteur puisqu'il s'agit de l'extension d'un usage existant qui cohabite déjà avec les usages agricole, habitation et commercial.

Bien que l'usage proposé soit non conforme à la réglementation de zonage en vigueur, la municipalité recommande la demande en joignant un projet de règlement qui rendra conforme l'usage "*Industrie de la viande*" sur l'emplacement visé.

Il n'y a pas lieu de référer à d'autres espaces appropriés en vertu de l'article 58.2 puisque la demande vise l'extension d'un usage existant.

Acc. rec.

Accusé réception

Le conseil municipal accuse réception du rapport de l'inspecteur des bâtiments en date du 30 janvier 2004.

36-2004

Demande d'exclusion à la CPTAQ, Municipalité de Sainte-Luce

Considérant que la municipalité de Sainte-Luce s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de faire exclure de la zone agricole les lots 65P, 67P, 70P et 188P situés au cadastre de la paroisse de Sainte-Luce, circonscription foncière de Rimouski, le tout représentant une superficie d'environ 12.8 hectares;

Considérant que la présente demande d'exclusion est soumise afin de permettre à la municipalité de disposer de terrains à vocation commerciale et industrielle;

Considérant que depuis le 20 juin 1997, la présente demande doit être assimilée à une demande d'exclusion des lots visés de la zone agricole et être présentée par une municipalité;

Considérant qu' en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

- a) Le potentiel agricole du secteur et des lots visés sont majoritairement constitués de sols classés organiques (O) avec la présence de contraintes pour la pratique agricole au niveau de la pierrosité (P) et du mauvais drainage (W);
- b) En tenant compte du contexte, il s'avère difficile d'utiliser activement ces lots à des fins agricoles;
- c) La demande d'exclusion n'aurait pas pour effet d'occasionner des contraintes environnementales aux établissements de production animale puisqu'ils sont éloignés du terrain visé;
- d) La demande est adjacente aux périmètres d'urbanisation;
- e) La réalisation de l'autoroute 20 affecte déjà de façon importante l'homogénéité du tissu agricole;

- f) La demande n'a pas pour effet d'altérer la ressource sol puisque ces lots ne représentent qu'un faible potentiel pour y pratiquer l'agriculture. La ressource eau ne sera pas non plus affectée, puisque les travaux d'aménagement de ce secteur n'altéreront pas la nappe phréatique des terrains visés;
- g) La présente demande est pleinement justifiée puisqu'elle répond aux besoins requis par la municipalité pour les prochaines années en termes d'espaces commerciaux et industriels;
- h) l'exclusion de ce secteur respecte les dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de La Mitis ainsi que les orientations gouvernementales en matière de gestion du territoire agricole.

Proposé par : Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par : Gilles Gagnon

et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Luce s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de faire exclure de la zone agricole les parties des lots visés, le tout représentant une superficie approximative de 12.8 hectares.

Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tout document se rapportant à cette demande d'exclusion.

Adopté

37-2004

Soumissions / produits d'entretien

Proposé par : France St-Laurent

Appuyé par : Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de faire l'achat de produits d'entretien chez Lépine Inc. au montant de 3 126.50\$, taxes incluses, pour l'année 2004.

Adopté

38-2004

Soumissions / laveuse à plancher

Proposé par : Gilles Gagnon

Appuyé par : Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de faire l'achat d'une laveuse à plancher chez Lépine inc. au montant de 6 498.14\$, taxes incluses.

Adopté

Maison des Jeunes / information

39-2004

Tourisme Rimouski

Proposé par : Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par : France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de réserver un espace publicitaire dans
Tourisme Rimouski, pour l'année 2004, au montant de 945\$ plus
taxes.

Adopté

40-2004

Semaine de relâche / demande 500\$

Proposé par : France St-Laurent
Appuyé par : Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité de verser la subvention de 500\$ à
l'OTJ de Sainte-Luce dans le cadre de la semaine de relâche 2004,
et ce tel que prévu au budget 2004.

Adopté

41-2004

Table multisectorielle de la Famille du Bas-Saint-Laurent

Proposé par : Guy Caron
Appuyé par : Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion annuelle au
montant de 75\$ à la Table multisectorielle de la Famille du Bas-
Saint-Laurent pour l'année 2004.

Adopté

Les cultures O .G.M. / reporté

42-2004

Garde paroissiale de Luceville

Proposé par : Gilles Gagnon
appuyé par : Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 25\$ à la Garde
paroissiale de Luceville concernant un quille o thon qui aura lieu
les 7 et 8 février 2004.

Adopté

Panneaux de signalisation pour véhicules agricoles

Proposé par : Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par : France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports de procéder à l'installation de panneaux de signalisation routière dans le rang 2 de la municipalité de Sainte-Luce annonçant la circulation de véhicules agricoles.

Adopté

Correspondance

Lettre du Comité de Pastorale et de Liturgie de la Paroisse de Luceville, remerciements.

Rapport d'accident, Centre communautaire.

Offre de services, Monsieur Jacques Blain.

Demande d'emploi, Monsieur Sébastien Samson.

Servitech, maintien d'inventaires des inspections.

CLD Rimouski-Neigette, demande de prolongement de l'autoroute 20.

Lettre de Madame Dolorès Fortin, félicitations pour le déneigement de la Place des Villas.

Ministère de l'environnement, brûlage de déchets à ciel ouvert.

Ville de Mont-Joli, prolongement de l'autoroute 20 vers Mont-Joli.

M.R.C. de la Mitis:

Rapport des amendes perçues sur le territoire de la Municipalité.

Hommage à M. Léon Gaudreault, changement de date.

- Gestion de la TPS/TVQ concernant les matières recyclables du CFER.

Règlement 191-04, rémunération des membres du conseil des maires.

Lombard Canada, pourcentage de responsabilité lors de l'accident survenue le 12 décembre 2003, 0%.

Copie de lettre à Me Daniel Beaulieu vs réclamations en cours.

Mallette, stratégie de vérification des états financiers de la Municipalité.

Me Christine Briand:

Contrat entre Marius Bouchard et la Municipalité.

Contrat de vente à Sa Majesté du Chef du Québec.

Contrat de servitude Route 132 Ouest.

Contrat d'achat de Monsieur Placide Plante.

P.G. Mensys, fusion

Bulletin d'information:

Info prévention.

Mini scribe.

Les Fêtes du Québec maritime.

Période de questions

44-2004

Levée d'assemblée

Proposé par Gaston Beuchesne et résolu à l'unanimité qu'à 21h15
la session soit ajournée au 16 février 2004 à 20 heures

Adopté